

projet

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 21 février 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet
Me Denis Bouffard, secrétaire

Observateur : Mme Brigitte Villeneuve

CE-2018-163-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2018-164-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2018-165-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 14 FÉVRIER 2018

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 14 février 2018, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2018-166-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 24 janvier 2018.
-

CE-2018-167-REC DÉPÔT / RAPPORT / ENAP

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-372-REC et la résolution du conseil municipal numéro 135-04-2017 octroyant le mandat à l'École nationale d'administration publique (ENAP) pour la réalisation d'un diagnostic organisationnel stratégique;

ATTENDU le dépôt du rapport intitulé « Les défis d'une mutation en grande ville », diagnostic organisationnel stratégique de la Ville de Terrebonne préparé par l'ENAP;

ATTENDU QUE les représentants de l'ENAP ont recueilli, depuis près d'une (1) année, les commentaires de plus d'une centaine d'employés et élus municipaux dans le cadre d'entrevues ou de sessions de groupe;

ATTENDU QUE les représentants de l'ENAP proposent, suite à ces rencontres, douze (12) chantiers visant à transformer l'organisation municipale de Terrebonne;

ATTENDU QUE cette transformation organisationnelle permettra, à terme, de réaliser des gains d'efficacité et l'induction d'une culture éthique;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale du 21 février 2018, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le rapport de l'ENAP intitulé « Les défis d'une mutation en grande ville », diagnostic organisationnel stratégique de la Ville de Terrebonne.

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de donner suite aux diverses recommandations contenues au rapport.

QUE la Direction générale soit et est mandatée pour déposer au comité exécutif pour recommandation au conseil, dans les meilleurs délais, un plan de transformation organisationnelle.

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de créer une commission spéciale sur la transformation organisationnelle.

Que M. Jacques Demers et M. Yan Maisonneuve, conseillers, soient nommés pour siéger sur cette commission et que M. Demers en assume la présidence.

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de prendre acte du rapport complémentaire intitulé « De la planification stratégique au management stratégique dans les municipalités ».

**CE-2018-168-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 542 856,69\$ préparée le 15 février 2018.

**CE-2018-169-REC LETTRE D'ENTENTE 2018-01 / INTÉGRATION /
SYNDICAT DES EMPLOYÉ-ES-MANUELS DE LA
VILLE DE TERREBONNE – CSN (SURVEILLANTS-
CONCIERGES)**

ATTENDU l'accident de travail de l'employé survenu le 24 mai 2012 et pour lequel en résultent des limitations fonctionnelles permanentes ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé au congédiement administratif de l'employé le 11 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE le syndicat a contesté le congédiement par voie de grief et qu'une audition était prévue le 8 février 2018 ;

ATTENDU QUE les parties ont choisi de régler ce dossier à l'amiable ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et le Syndicat des employés-es manuels de la Ville de Terrebonne – CSN (surveillants-concierges) ont convenu d'une lettre d'entente pour régler ce dossier à l'amiable ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2018-01 à intervenir avec le Syndicat des employés-es manuels de la Ville de Terrebonne – CSN (surveillants-concierges) concernant la réintégration de l'employé à titre de surveillant-tennis lors des saisons du printemps, été et automne ainsi que de surveillant de patinoire lors de la saison hivernale, lorsque ces activités sont en vigueur.

**CE-2018-170-REC NOMINATION / DIRECTEUR / DIRECTION DU
LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU la nomination de M. Stéphan Turcotte au poste de directeur général adjoint ;

ATTENDU le rapport de la Direction des ressources humaines à l'effet de nommer M. Jean-François Lévesque au poste de directeur du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 16 février 2018, de recommander au conseil la nomination de M. Jean-François Lévesque à titre de directeur du loisir et vie communautaire à compter du 13 mars 2018. Que le salaire de M. Lévesque soit fixé à l'échelon 7 de la classe 11, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2018-171-DEC EMPAUCHE CONTRACTUELLE / CHARGÉ DE
PROJETS / APPLICATIONS FINANCIÈRES /
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET FINANCES**

ATTENDU QUE la Direction de l'administration et finances devra procéder, à court terme, au remplacement du logiciel financier de la Ville comprenant, notamment, le module de comptabilité générale, le module de préparation budgétaire, le module d'achat, engagement et comptes à payer ;

ATTENDU QUE la Direction de l'administration et finances devra également assurer la gestion, la coordination et le suivi de chacune des étapes du processus d'acquisition et d'implantation en collaboration avec les divers intervenants impliqués de toutes les directions ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher un chargé de projets, applications financières ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 16 février 2018 et de la Direction de l'administration et finances du 16 février 2018, d'embaucher M. Joël Ries à titre de chargé de projets, applications financières, à la Direction de l'administration et finances, et ce, à compter du 12 mars 2018 jusqu'au 12 mars 2021.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Joël Ries, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le salaire et autres avantages sociaux soient pris à même les fonds du règlement d'emprunt à venir relativement au changement de logiciel financier et que cette embauche soit octroyée selon les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*, nonobstant la directive DIR.5000.3, article 3.2 sur les règles d'utilisation du renflouement du fonds général pour certaines dépenses dans des règlements d'emprunt.

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution.

**CE-2018-172-DEC RENOUELEMENT / CONVENTION COLLECTIVE
/ SYNDICAT DES EMPLOYÉS-ES MANUELS DE LA
VILLE DE TERREBONNE – CSN (COLS BLEUS) /
COMITÉ DE NÉGOCIATION**

ATTENDU QUE la convention collective intervenue entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat des employé-es manuels de la Ville de Terrebonne – CSN (cols bleus) arrive à échéance le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE le syndicat et la ville ont convenu d'amorcer le processus de négociation pour le renouvellement de la convention collective ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la formation du comité de négociation représentant la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 19 février 2018, que le comité exécutif nomme, au comité de négociation, les personnes suivantes :

- Mme Jessica Armijo, conseillère en relations professionnelles à la Direction des ressources humaines ;
- M. Luc Fugère, directeur de l'entretien du territoire ;
- M. Yannick Venne, directeur-adjoint, opérations, à la Direction de l'entretien du territoire ;
- M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, à titre de porte-parole ;
- Toute personne que le comité jugera opportun de s'adjoindre.

**CE-2018-173-REC SOUMISSION / 2^e RENOUELEMENT /
ENTRETIEN HORTICOLE D'AMÉNAGEMENTS
PAYSAGERS / SECTEURS 1, 2, 3, 4 ET 6 /**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 172-04-2016, adoptée le 11 avril 2016, acceptant la soumission de la société Frontières Jardins pour l'entretien horticole d'aménagement paysager pour les secteurs 1, 2, 3, 4 et 6 pour un contrat d'un (1) an au montant de 171 012,15\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA16-9016) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9016 pour l'entretien horticole d'aménagement paysager pour les secteurs 1, 2, 3, 4 et 6 a été renouvelée pour une première année (résolution 83-03-2017), est échue depuis le 31 octobre 2017, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 5 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 212 726,36\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,145%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 16 février 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 6 février 2018, de recommander au conseil d'accepter, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 1^{er} avril 2018, la soumission pour l'entretien horticole d'aménagement paysager pour les secteurs 1, 2, 3, 4 et 6 avec la société **FRONTIÈRES JARDINS** au montant de 185 019,66\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0038 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-174-REC SOUMISSION / 2^e RENOUELEMENT /
ENTRETIEN DES JEUX D'EAU**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 115-03-2016, adoptée le 14 mars 2016, acceptant la soumission de la société Irriglobe inc. pour l'entretien des jeux d'eau pour un contrat d'un (1) an au montant de 179 677,18\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA15-9085) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA15-9085 pour l'entretien des jeux d'eau a été renouvelée pour une première année (résolution 82-03-2017), est échue depuis le 31 décembre 2017, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 9 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 183 199,38\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,145%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 16 février 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 6 février 2018, de recommander au conseil d'accepter, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 1^{er} avril 2018, la soumission pour l'entretien des jeux d'eau avec la société **IRRIGLOBE INC.** au montant de 159 338,45\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0039 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-175-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
FOURNITURE DE PIÈCES POUR LE RÉSEAU
D'ÉGOUTS / CONTRAT D'UN (1) AN AVEC DEUX
(2) OPTIONS DE RENOUELEMENT**

ATTENDU QUE le service de l'hygiène du milieu doit procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de pièces pour le réseau d'égouts pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 13 février 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **la fourniture de pièces pour le réseau d'égouts pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

**CE-2018-176-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
RÉFECTION D'ASPHALTE DE TRAVERSES DE
RUES / SAISON 2018**

ATTENDU QUE le service de la voirie doit procéder à un appel d'offres public pour la réfection d'asphalte de traverses de rues pour la saison 2018;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 15 février 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **la réfection d'asphalte de traverses de rues pour la saison 2018** ».

CE-2018-177-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / ANALYSE ET DIAGNOSTIC DES BORNES D'INCENDIE / CONTRAT D'UN (1) AN AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT

ATTENDU QUE le réseau d'aqueduc municipal alimente 3 391 bornes d'incendie;

ATTENDU QUE les bornes d'incendie, pour assurer leur bon fonctionnement, doivent être inspectées toutes les années afin de démontrer qu'elles sont en mesure de fournir le débit d'eau lorsque requis;

ATTENDU QUE le service de l'hygiène du milieu doit procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels d'ingénierie pour l'analyse et le diagnostic des bornes d'incendie pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 15 février 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **les services professionnels d'ingénierie pour l'analyse et le diagnostic des bornes d'incendie pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

CE-2018-178-REC PROJET DE RÈGLEMENT 695 / TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU POSTE INDUSTRIEL OUEST ET DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT / TECQ III

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-1335-REC, adoptée le 6 décembre 2017, recommandant au conseil municipal l'adoption d'un règlement d'emprunt (695) pour les travaux de reconstruction du poste industriel Ouest et de la conduite de refoulement;

ATTENDU QU'une entente a été conclue entre la Ville et une entreprise relativement à l'augmentation du volume d'eau usée produit par cette dernière;

ATTENDU QU'il a été convenu à l'entente que l'entreprise verse une contribution de 200 000\$ à la Ville pour les travaux afférents à la station de pompage en lien avec cette augmentation de volume d'eaux usées;

ATTENDU QUE la contribution n'avait pas été prise en compte dans les paramètres présentés à la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-1335-REC;

ATTENDU QU'il y a lieu de prendre en compte la contribution susmentionnée dans l'établissement des paramètres du règlement d'emprunt 695;

ATTENDU QUE les paramètres préalablement présentés doivent être réajustés pour tenir compte de la subvention TECQ III ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 16 février 2018 et de la Direction de l'administration et finances du 16 février 2018, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (695) décrétant un emprunt au montant de 6 601 000\$, dont le terme de remboursement est fixé à trente (30) ans, pour la reconstruction du poste industriel ouest et la conduite de refoulement (TECQ III).

**CE-2018-179-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
REPLACEMENT D'UN VÉHICULE**

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a présenté quatre (4) projets de nouvelles initiatives pour l'année 2018;

ATTENDU l'acceptation du projet de nouvelle initiative pour le remplacement du véhicule Jeep Patriot North 2008 utilisé par les technologues de la Direction du génie et projets spéciaux par un véhicule Toyota RAV4 équipé d'un gyrophare et d'une bande au LED;

ATTENDU QUE la Ville priorise, selon la politique environnementale, des véhicules hybrides ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 15 février 2018, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « *l'acquisition d'un véhicule Toyota RAV4 hybride* ».

**CE-2018-180-DEC GESTION DES PGO / PROLONGEMENT DE
L'ÉGOUT SANITAIRE / MONTÉE GAGNON /
TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE
FONDATION DE CHAUSSÉE, DE PAVAGE, DE
BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE / RUE « A » /
SECTEUR MARIE-JOSÉE**

ATTENDU QUE la firme de génie-conseil EnviroServices a été mandatée par le promoteur Développement ZoneVerte inc. pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la montée Gagnon et des travaux d'aqueduc, d'égouts, de fondation de chaussée, de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue « A » secteur Marie-Josée;

ATTENDU QUE ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de *Loi sur la Qualité de l'Environnement* (LQE) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant la gestion des eaux pluviales ont été réformées depuis le 1^{er} juillet 2012 et demandent aux municipalités d'établir un programme d'exploitation et d'entretien pour assurer la pérennité et fonctionnement des pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales mises en place dans chaque projet d'urbanisation;

ATTENDU QUE la firme de génie-conseil EnviroServices a élaboré un programme d'entretien des "PGO" relativement au projet;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige, depuis le 1^{er} avril 2014, que tout développement susceptible d'augmenter le risque de surverse d'un ouvrage d'assainissement doit prévoir des mesures compensatoires pour compenser les volumes d'eau usée ajoutés au réseau d'égout domestique;

ATTENDU QUE le projet prévoit l'ajout d'eaux usées qui transiteront par le poste de pompage industriel Ouest et la STEP de Terrebonne;

ATTENDU QUE les ouvrages d'assainissement par lesquels les eaux domestiques transitent sont problématiques, à l'heure actuelle, et des travaux correctifs sont prévus être réalisés à court terme;

ATTENDU QUE le développement doit faire l'objet de mesures compensatoires pour éviter tout risque de surverse du réseau d'égout domestique;

ATTENDU QUE des travaux correctifs du poste de pompage industriel Ouest font partie intégrante de la programmation du programme TECQ III et doivent être complétés d'ici le mois de décembre 2018;

ATTENDU QUE ces travaux consistent à mettre à jour le poste de pompage existant et construire une nouvelle conduite de refoulement qui permettront de recevoir le développement actuel et futur du secteur desservi;

ATTENDU QUE ces travaux correctifs sont une mesure compensatoire et permettront de réduire le risque de surverse des ouvrages d'assainissement;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 15 février 2018, que la Ville de Terrebonne s'engage auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à :

- entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des infrastructures du projet pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales qui seront mises en place dans le projet;
- prendre possession des infrastructures lorsque les travaux prévus à l'éventuel protocole d'entente seront complétés;
- travailler les dossiers de mise aux normes du poste industriel Ouest selon les échéanciers suivants :

Étapes	Début	Fin	Statut
Financement et services professionnels	Juin 2017	Novembre 2017	Réalisé
Conception	Septembre 2017	Mai 2018	
Demande de CA	Avril 2018	Mai 2018	
Appel d'offres pour travaux	Mai 2018	Juin 2018	
Travaux	Juin 2018	Décembre 2018	

**CE-2018-181-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
DÉMOLITION ET CONSTRUCTION DES TERRAINS
DE TENNIS / PARCS ANGORA ET SAINT-
SACREMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public en génie civil pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de terrains de tennis;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 16 février 2018, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « **les services professionnels en génie civil pour la démolition et la construction des terrains de tennis du parc Angora et du parc Saint-Sacrement** ».

**CE-2018-182-REC AUTORISATION / SIGNATURE / ENTENTE /
PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (PSL)
/ MARCHÉ PRIVÉ (SL1) OMHT / SHQ**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Terrebonne (OMHT) gère actuellement 124 unités dans le cadre du « Programme de supplément au loyer » (PSL) et que la Ville contribue à la hauteur de 10% (remboursé par la communauté métropolitaine de Montréal) de ceux-ci ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a autorisé la mise en œuvre du « Programme de supplément au loyer - Marché privé (SL1) » qui prévoit l'ajout de 5 800 suppléments au loyer d'ici l'année 2019-2020 ;

ATTENDU QUE ces subventions seront octroyées à des ménages à faibles revenus et que ceux-ci devront être admissibles en vertu du « Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique » ;

ATTENDU QUE l'OMH de Terrebonne a été avisée par la SHQ, le 29 juin 2016, que seize (16) unités du « Programme de supplément au loyer - Marché privé (SL1) » lui ont été allouées ;

ATTENDU QU'il y a lieu que la Ville participe à 10% du « Programme de supplément au loyer -Marché privé (SL1) » afin de bonifier l'offre en logement communautaire sur le territoire de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne reconnaît l'OMH de Terrebonne comme étant l'organisme responsable de la gestion du « Programme de supplément au loyer - Marché privé (SL1) » de la Société d'habitation du Québec ;

ATTENDU le protocole soumis par la Société d'habitation du Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 16 février 2018, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente relatif au « Programme de supplément au loyer – Marché privé (SL1) » à intervenir entre la Ville de Terrebonne, la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de la Ville de Terrebonne dans le cadre du Programme de supplément au loyer - Marché privé (SL1) et dans lequel la Ville :

- autorise l'OMH de la Ville de Terrebonne à gérer, en son nom, les suppléments au loyer dans le cadre du « Programme de supplément au loyer - Marché privé (SL1) » ;
- s'engage à participer au « Programme de supplément au loyer - Marché privé (SL1) » pour cinq (5) ans et à assumer 10% du coût du programme, lequel sera remboursé par la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;

QUE copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à la communauté métropolitaine de Montréal.

**CE-2018-183-DEC SEMAINE DU CINÉMA EN FAMILLE /
PROJECTION EXTÉRIEURE / ÎLE-DES-MOULINS /
SODECT / 3 MARS 2018**

ATTENDU la demande de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) afin d'accueillir une projection de films à l'extérieur dans le cadre de la Semaine du cinéma en famille organisée par l'organisme Art Partage le samedi 3 mars 2018, de 19h à 21h, à l'Île-des-Moulins (en cas de pluie, l'activité se déroulera dans les combles du Moulin neuf);

ATTENDU QUE l'organisme a satisfait aux exigences liées à la « Politique de reconnaissance municipale » ;

ATTENDU l'expertise reconnue du comité dans l'organisation de cet événement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 16 février 2018, d'autoriser la SODECT à tenir une projection de films à l'extérieur dans le cadre de la Semaine du cinéma en famille organisée par l'organisme Art Partage le samedi 3 mars 2018, de 19h à 21h, à l'Île-des-Moulins conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et des conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 5 qui suivent :

1) Produits comestibles

La vente et le service de produits comestibles sur le site sont autorisés uniquement par les membres du comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable.

2) Diffusion sonore

La diffusion musicale amplifiée par système de son est autorisée de 17h à 21h.

3) Branchement électrique

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site sans la présence d'un électricien.

4) Fermeture des lampadaires

Pour permettre la projection, une fermeture partielle des lampadaires de l'Île-des-Moulins sera faite par l'équipe de la SODECT.

5) Foyers extérieurs

Pendant la durée de l'événement, des foyers extérieurs (feu dans des barils de métal de type Brasero) sont autorisés. Ces feux seront sous la supervision du personnel de la SODECT et un extincteur sera à proximité.

Que les Directions de la police et de l'incendie soient chargées de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2018-184-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15h30.

Président

Secrétaire